ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inhumation

Question écrite n° 120206

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la position du comité consultatif national d'éthique concernant le statut du foetus. Le comité a récemment rappelé que le « foetus doit faire l'objet du respect que l'on doit à son origine humaine ». Par ailleurs, il a proposé que soit fixé un délai maximum de trois mois avant inhumation. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120206
Rubrique : Mort
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2334